

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240129-2024001-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-001

### Séance du 29 JANVIER 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 17
<u>Date de la Convocation</u>	: 22/01/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 22/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, , Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

Mme BOURDELEAU Alexandra

#### POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Gilles ROCHE

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC

M. Clément PETIT a été nommé secrétaire de séance.

### **Objet : Finances - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2024 avant le vote des budgets primitifs 2024**

Il est précisé au Conseil que conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Selon l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessous seront inscrits au budget primitif lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal devra autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du Budget Principal primitif 2024, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2023.

Budget d'investissement de l'exercice précédent (2023) **2 377 532,14€** soit hors crédits afférents au remboursement de la dette **2 306 976,15€**

$2\ 306\ 976,15 \times 0,25 = 576\ 744,04 \text{ €}$  = plafond de dépenses avant adoption du nouveau budget

Au vu des opérations en cours, nous limitons cette utilisation à 475 766  
lignes d'investissement ci-dessous :

Comptes	Opérations	Intitulé	Dépenses possibles 2024	cumul
			dans la limite du plafond de 25%	
2188	266	Petit matériel	1 600,00	1 600,00
2131	371	Agrandissement école	5 000,00	6 600,00
2152	406	Route de Trévoux	55 060,07	61 660,07
2131	510	Mise aux normes salle des fêtes	20 855,20	82 515,27
2188	516	Vidéo protection	119 523,42	202 038,69
2152	517	Voirie abords du collège	132 000,00	334 038,69
2152	526	Aire de covoiturage	63 744,00	397 782,69
2152	529	Carrefour Rebillard - Route de la Mairie	77 984,10	475 766,79

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après discussion :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du Budget Principal primitif 2024, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2023.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au service de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré  
le 29 février 2024  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Frédéric VALLOS



Signature of Frédéric Vallos, Mayor, over the official seal of the Municipality of St-Didier-de-Formin.

Le secrétaire  
Clément PETIT



Signature of Clément Petit, Secretary, over the official seal of the Municipality of St-Didier-de-Formin.